

FAITS SAILLANTS- RAPPORT FINANCIER 2017

JUIN 2018

Chers contribuables et citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2017, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 ainsi que la présentation effectuée à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 avril 2018 sont disponibles sur notre site Internet au www.municipalite.st-leonard.qc.ca

Denis Langlois, maire de Saint-Léonard-de-Portneuf

LE RAPPORT FINANCIER 2017

Les états financiers au 31 décembre 2017 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 380 705 \$ et que les revenus d'investissement ont été de 522 324 \$ (subventions et autres), ce qui a généré des revenus totaux de 1 903 029 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la municipalité (dépenses) ont totalisé 1 495 564 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 407 465 \$. À la même date, la municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 254 201\$ lequel inclut l'excédent de l'exercice 2017.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2017 ont été vérifiés par le vérificateur externe, M. Sylvain Portvin, comptable agréé, de la firme Bédard, Guilbault. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2017, était la suivante :

Le maire recevait un montant de 4 974.72\$, la rémunération des conseillères et conseillers était fixée à 1 658.28 \$, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 2 487.36\$, et une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et conseillers au montant de 829.08\$.

En outre, le maire recevait à titre de membre du conseil de la MRC de Portneuf, une rémunération au montant de 2 801.48\$ et une allocation de dépenses au montant de 1 400.74\$.

De plus, les membres du conseil municipal siégeant à la Régie Régionale des Matières Résiduelles de Portneuf recevaient une rémunération additionnelle de 64.94\$ ainsi qu'une allocation de dépense de 32.47\$ pour chaque réunion de comité dont il était membre et à laquelle il assistait, et ce, pour un maximum de 12 réunions par année.

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ / 2016-2017

L'article 961.4 du Code municipal du Québec stipule que la municipalité doit publier la liste de tous les contrats comportant une dépense de 2 000\$ et plus passés au cours de la période du 1^{er} octobre 2016 et du 31 décembre 2017, avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ses contrats comporte une dépense qui dépasse 25 000\$.

FOURNISSEURS	OBJET DE LA DÉPENSE	MONTANT
BML	Rechargement granitique (rte Lesage et St-Jean-Baptiste)	87 713.40.44\$
CPP	(Asphalte : rte Lesage, Petit-St-Bernard et St-Jacques)	412 412.96\$
Tessier Récréo-Parc	Fourniture/installation modules de jeux (parc enfant), mobilier urbain (bancs de parc, poubelle, table)	38 703.23\$
Pax Excavation	Rechargement granitique (plusieurs routes et rangs)	96 912.06\$
Transport Dompierre	Déneigement des chemins municipaux	168 299.71\$

** Les montants incluent les taxes.*